



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
HEIDELBERG

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 15 (1987)

DOI: 10.11588/fr.1987.0.53153

---

#### Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

formules, améliore quelques identifications et nous livre une vaste carte des possessions de Saint-Gall. N'attend-on pas à présent de larges conclusions de cette étude de détail portant sur l'écriture, l'évolution des formules diplomatiques, le fonctionnement du scriptorium d'une abbaye dont certains scribes ont eu un rôle tout à fait intéressant? En tout état de cause, il faut à présent mettre Borgolte à côté de Wartmann pour utiliser convenablement le second.

Cela est encore plus vrai en raison de la publication de l'index des noms de personnes. La lemmatisation germaniste de D. Geuenich, connue et appréciée depuis la publication de Fulda, ne devrait plus troubler les utilisateurs. Le premier coup d'œil peut inquiéter; l'effort à faire pour dominer cet index est faible, et la connaissance de Saint-Gall y gagnera beaucoup. Qu'on me permette de revenir sur l'intérêt particulier d'avoir donné une liste des qualificatifs, où les rois, les empereurs et les comtes nous retiendront peu, mais où nous trouverons avec plaisir les diacres, les cellériers, les servantes, les portiers et les prêtres. Il y a très peu de ducs.

Voici le dernier morceau, que l'on doit à K. Schmid: les livres de confraternité (de Saint-Gall). *Les* et non *le*, car c'est là le point nouveau de l'édition: K. Schmid a découvert que Saint-Gall avait réuni en un seul deux livres de confraternité, et il s'est évertué à les séparer pour retrouver l'un et l'autre et imaginer ce qui manque à l'un et l'autre, d'où cette présentation de photos de textes et de pages »blanches«, contenant des propositions de lectures. K. Schmid domine parfaitement le problème des livres de confraternité, dont on possède sept exemples: deux pour Saint-Gall, puis Reichenau, Pfäfers, Salzbourg, Remiremont, Brescia, auquel s'ajoute un exemplaire anglais. A la faveur de remarques glissées au cours de l'exposé et présentant les différences de l'un à l'autre, on en vient à regretter l'absence d'une synthèse détaillée sur ces sources originales. Nul doute que cela nous est promis sous peu. Par rapport à Remiremont auquel K. Schmid avait consacré tous ses soins il y a longtemps déjà, et où sont mêlés nécrologes et calendriers, les listes de moines ou de moniales, et les notices de traditions, les livres de Saint-Gall n'opèrent aucun mélange et les confraternités étaient bien à part. Aux listes de religieux, moines, moniales, chanoines, venus d'horizons très divers: Gengenbach, Tours, Hornbach, Schännis, Langres, Hegau, Strasbourg, Ellwangen, s'ajoutent dans le second livre de très longues listes de *censuales* pour les différentes possessions de Saint-Gall. Nous avons ici quelque chose qui nous éloigne beaucoup des travaux de Borgolte à première vue, sauf à retrouver dans les actes de Wartmann des noms de *censuales* inscrits dans les livres. Mais on ne le sait pas, car hors du récit de l'aventure de la reconstitution et de la présentation photographique, il n'y a pas d'exploitation des livres de confraternité. Comme pour l'étude des scribes de Saint-Gall, tout cela est en préparation et nous est promis dans des tomes à venir. Il faut donc admettre que tous nos regrets portent sur le délai d'attente, et il nous restera à prendre progressivement contact avec les publications futures pour venir à bout d'une gigantesque entreprise qui vise à renouveler totalement l'édition de sources immenses de l'histoire de Saint-Gall et conséquemment de toute cette région de la Souabe.

Michel PARISSE, Nancy/Göttingen

Breviarium ecclesiae Ravennatis (Codice bavaro) secoli VII–X, a cura die Giuseppe RABOTTI, appendici documentarie a cura di C. CURRADI, G. RABOTTI, A. VASINA, Rome (Istituto storico italiano per il medio evo) 1985, XCII–293 p. (Fonti per la storia d'Italia pubblicate dall'Istituto storico italiano per il medio evo, 110).

Ricerche e studi sul »Breviarium ecclesiae Ravennatis« (Codice bavaro), di A. VASINA, S. LAZARD, G. GORINI, A. CARILE, V. FUMAGALLI, P. GALETTI, G. PASQUALI, M. MONTANARI, B. ANDREOLLI, T. BACCHI, Rome (Istituto storico italiano) 1985, 200 p. (Istituto storico italiano per il medio evo. Studi storici, 148–149).

Le document édité et commenté au même moment, et de façon concertée, par une équipe

cohérente de spécialistes italiens présente suffisamment de traits originaux pour retenir l'attention même en dehors de la région pour laquelle il offre des informations entre le VII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle. Ce dernier texte rédigé sur papyrus ne figure pas dans les listes de papyrus sans doute parce que les papyrologues surtout attentifs aux données égyptiennes n'ont pas eu idée qu'on ait pu écrire en latin sur ce support au-delà du VII<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs on ignore la provenance exacte des feuilles qui pourraient être aussi bien égyptiennes que siciliennes. Ce registre qui indéniablement résume des actes byzantins n'est guère connu des byzantinistes, tout comme des historiens de l'Occident bien que la majorité des textes se rapporte sans conteste aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, quand Ravenne et sa région appartenaient à la mouvance de l'empire carolingien. Enfin ce cartulaire, l'un des tous premiers qui nous soient parvenus sous leur forme originale, est rarement cité. Autant de raisons pour que cette source, à bien des égards exceptionnelle, sorte du Purgatoire où elle fut longtemps confinée, même si son particularisme et sa richesse révèlent notre ignorance autant qu'ils nous tendent la main pour nous aider à la combler.

Malgré – ou à cause de – son apparente monotonie, la source suscite la réflexion. La grande qualité de la présente édition consiste à montrer, par la publication en appendice des actes originaux occupant souvent plusieurs pages de texte, et dont nous n'avons dans le codex qu'un résumé de quelques lignes, que cette monotonie n'est pas le fait de l'auteur qui aurait résumé dans les mêmes termes des documents divers. La comparaison avec les papyrus édités par J.-O. Tjäder, *Die nichtliterarischen lateinischen Papyri Italiens aus der Zeit 445–700*, Stockholm, 1982, p. 152–185 et 288–295, avec une introduction et des commentaires très développés, confirment cette donnée. Les douze documents qui sont incontestablement d'époque byzantine (un daté par le règne de l'empereur Héraclius [610–641] et onze datés de l'épiscopat de Damianus [689–705]) sont rédigés sur le même modèle et dans les mêmes termes que ceux qui sont contemporains de la création des États pontificaux (épiscopat de Sergius [env. 748–769]) ou postérieurs, jusqu'au dernier quart du X<sup>e</sup> siècle, date de la composition du recueil. Tous les actes résumés, à quelques rares exceptions près, sont des contrats emphytéotiques ou des *libelli*.

Un autre mérite de l'édition tient, toujours par comparaison avec les actes originaux conservés, à la solution d'une difficulté irritante: la datation des nombreux documents rédigés sous l'épiscopat de «Jean», puisque de 607 à 998 on ne compte pas moins de huit archévêques portant ce nom. Le résultat obtenu est prudent, rarement contestable et montre que la plupart de ces contrats doivent être attribués à l'épiscopat de Jean VIII (vers 850–878) ou de Jean IX (vers 905–914).

L'introduction décrit correctement le codex et surtout en propose une définition conforme et à ce qu'on lit, et à ce qu'impose la comparaison avec les actes originaux. Plutôt qu'un *Liber traditionum* reproduisant les actes eux-mêmes, c'est un *Breviarum* qui possède toutes les caractéristiques d'un cartulaire: un recueil de résumés d'actes authentiques, ne possédant par lui-même aucune valeur juridique, seulement destiné à donner une vue synthétique du contenu des archives. De ce point de vue, ce n'est pas un polyptyque. La remarque est capitale.

Dans l'édition critique on aurait pu indiquer soit en marge soit en note la date proposée pour chaque notice sans obliger le lecteur à se reporter sans cesse aux deux listes chronologiques de l'introduction. Il aurait même été souhaitable que l'on donnât dans une sorte de table des matières la nature et la date de chaque paragraphe, comme les papyrologues ont coutume de le faire. L'index qui suit est particulièrement indigent. Pour des textes aussi ramassés et aussi riches, à une époque où le manque de sources fait que chaque indice est important, il faut impérativement donner tous les mots, éventuellement avec leurs diverses orthographes. Omettre *principalis* et l'expression *uncia principalis* montre qu'on ignore toutes les questions qu'ils posent. Surtout l'index aurait dû être cumulatif et comprendre, pour les noms communs, comme pour les noms propres, toutes les occurrences, ce qui eût grandement facilité l'usage des appendices dont la fonction première est précisément d'éclairer les brefs du codex.

Le volume de commentaires sera surtout utile à ceux qui ne sont pas spécialistes de la région de Ravenne car ils reprennent, pour la plupart, quelques-uns des thèmes déjà traités principalement dans »Istituzioni e società nell'alto medioevo marchigiano« (Atti e Memorie della Deputazione di storia patria per le Marche, 86, 1981), Ancona 1983.

Augusto VASINA met en relation les informations du Breviarium qui se prêtent à des esquisses d'interprétation quantitative et l'histoire générale de l'église ravennate. Déjà favorisée par l'Etat byzantin, elle devient le pôle économique de la région et prend la tête de la société, défendant son autonomie contre le pape puis, après le couronnement d'Otton (962), décidant de remettre de l'ordre dans ses archives pour défendre ses droits devant l'empereur.

Une étude anthroponymique (Sylviane LAZARD), résolument quantitative, classe les noms selon leur origine, surtout latine et germanique, mais aussi grecque (13,5 %) et biblique (18,2 %). Elle étudie aussi les divers noms et leur fréquence ainsi que l'évolution qui fait passer les noms germaniques de 4 à 46 % du total. Est-ce à dire que la présence germanique ait été renforcée? On peut en douter. Suit l'analyse des toponymes qui nous apprend ce qu'on pouvait attendre, à savoir que 4,5 % seulement des noms de lieux ne sont pas d'origine ancienne.

Les questions monétaires (Giovanni GORONI) sont d'une grande complexité. On trouve tantôt des sous d'or tantôt des sous de denier carolingiens. Les premiers peuvent être *manco*, »manquants«, c'est-à-dire d'un poids inférieur au sou constantinien. Cela signifie soit qu'ils correspondent à une monnaie dévaluée, ce qu'était en fait la monnaie byzantine à certaines époques, soit qu'ils désignent une monnaie autre que le sou mais de poids inférieur, comme le dinar ou ses imitations catalanes contemporaines de la rédaction du Breviarium, soit qu'ils sont utilisés comme monnaie de compte: dans ce derniers cas, qui pourrait être le bon ici, le *solidus mancosus* permet de calculer les commissions sans modifier le nombre de sous puisque tel qui reçoit x sous pleins reversera x sous *manco*. Une étude globale des expressions monétaires de 300 à 1000 montrerait qu'il ne faut pas accorder trop d'importance aux formules telles que *solidi infigurati pensantes*; elles n'impliquent pas nécessairement que le paiement est effectivement réalisé en monnaie. L'auteur conclut un peu vite de l'expression monétaire des redevances à la prédominance d'une économie encore monétaire.

Sortant pour une fois d'un cadre local étroit, Antonio CARILE tente de montrer que la persistance de titres tels *tribunus*, *magister militum*, *dux* ou *consul* et les noms souvent grecs de ceux qui les portent prouvent le maintien d'une administration de type byzantin aux mains des anciens détenteurs de la puissance publique, sous les ordres de l'archevêque, responsable ultime de l'administration civile et militaire autant que religieuse en lieu et place de l'ancien exarque – ce qui est plus que vraisemblable –, mais aussi qu'il existait des terres affectées directement à l'entretien de l'armée, qui seraient passées entre les mains du prélat de Ravenne ce qui est beaucoup moins sûr. Les »terres militaires«, qui n'étaient pas des fonds mais des assiettes fiscales, comme le note très justement l'auteur, étaient gérées, dans l'empire byzantin, de manière différente. Retenons seulement que, pour A. Carile, les emphytéoses portent, au moins pour partie, sur des revenus publics.

Vito FUMAGALLI décrit les structures agraires en faisant ressortir la particularité des régions anciennement byzantines par rapport à celles qui furent lombardes. Dans les premières le cadre urbain aurait été maintenu de manière plus ferme, le grand domaine n'aurait pas absorbé la petite propriété, les corvées auraient été moins lourdes... Sans doute aurait-il fallu tenir davantage compte de la particularité de la source – qui, formée uniquement de chartes de location n'a pas à mentionner les éventuelles terres en exploitation directe – et de la nature exacte de ces locations que l'on prend un peu trop facilement pour des fermages, même si on introduit une distinction entre les emphytéoses, plus favorables, et les *libelli*, plus lourds. Mais que signifie »louer un fundus« quand on voit sans cesse des locations de terres situées dans des *fundi*? Peuvent-ils être à la fois des propriétés et des unités cadastrales? Comment comprendre la formule: *concedistis nobis rem iuris sanctae vestre Ravennatis ecclesie... (quam) nobis obvenit a parentibus nostris et per comparationis cartulam* (Breviarium, n. 127 = app. 2, 11: la

formule complète ici citée est tirée de l'acte publié en appendice)? Chaque source est pertinente dans un domaine spécifique et il ne faut pas conclure de leur diversité à des différences dans la réalité qu'elles décrivent de points de vue particuliers. Cette contribution doit être rapprochée de celle de Bruno ANDREOLLI sur les emphytéoses et les *libelli* dans le *Breviarum*. Ses références au *Corpus juris civilis* de Justinien sont parfaitement légitimes. Encore faudrait-il en préciser exactement la portée.

Paolo GALETTI et Massimo MONTANARI font des remarques fort pertinentes l'un sur l'évolution du cadre urbain et des paysages ruraux. Le rideau de la source n'empêche pas de deviner quelques formes et d'entendre des rumeurs peu déformées.

Gianfranco PASQUALI cherche à retrouver les cadres de la vie rurale. Les évaluations sur la superficie de quelques *massae*, les incertitudes sur les rapports entre *mansus* et *sors* sont intéressantes, mais ces entités ne correspondent pas à des réalités économiques. D'autre part il est sans doute dangereux de voir dans l'utilisation fréquente au X<sup>e</sup> siècle du terme de *plebs* pour désigner les villages une preuve indiscutable du développement des paroisses. Les choix des termes par l'Administration obéissent à des raisons trop complexes.

Enfin Teresa BACCHI propose quelques hypothèses sur les rapports entre le *Breviarum* et d'autres registres ravennates.

Par l'ampleur des questions qu'il soulève et des informations qu'il apporte, le *Breviarum* devra être médité de tous les historiens du haut moyen âge. Réciproquement c'est uniquement après de longues comparaisons qu'on interprètera plus correctement un document qui reflète des influences byzantines, lombardes et franques pendant plus de trois siècles.

Jean DURLIAT, Toulouse

Aux Origines d'une Seigneurie ecclésiastique: Langres et ses évêques, VIII<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque Langres–Ellwangen, Langres 28 juin 1985, Langres (Société historique et archéologique de Langres) 1986, 220 S.

Die Partnerschaft der Städte Langres und Ellwangen besteht seit 1964. Zum zwanzigsten Jahrestag dieser Verbindung fand in Ellwangen eine Feier statt; ein Jahr später veranstaltete die Société historique et archéologique de Langres ein Kolloquium, welches die Geschicke der nordburgundischen Stadt von der karolingischen Zeit bis zur Festigung des kapetingischen Königtums zum Gegenstand hatte. Deutsche und französische Historiker unternehmen es, Langres und seine Bischöfe in das System karolingischer Herrschafts- und fränkischer Reichspolitik, erstarkender Regionalgewalten und feudaler Institutionen einzuordnen und doch in seiner Individualität darzustellen. Mit positivistischen und hermeneutischen Methoden rückte man einem Thema zu Leibe, das wegen der dürftigen Quellenlage wenig Aussicht auf eine umfassende Behandlung bot. Dennoch gelang es, bleibende Ergebnisse zu erzielen und manche bisher mehr auf Grund von Analogien gewonnene Ansichten durch Detailforschung zu bestätigen oder zu korrigieren. Einiges mußte offenbleiben, weil gelegentlich kaum Ansatzpunkte für vernünftige Hypothesen vorhanden waren. Jedenfalls ist man nach Durchsicht des Bandes imstande, die historische Situation von Langres in den fraglichen Jahrhunderten einigermaßen einschätzen zu können.

Im Vorwort bedauert Georges VIARD, der Organisator des Symposions, daß die Diskussionsbeiträge und ergänzenden Bemerkungen nicht gedruckt werden konnten. Diese Ansicht möchte der Rezensent nicht teilen, da unbeschadet mancher wertvollen Einzelheit die Diskussion oft mehr der Selbstdarstellung dient und Beiträge zu einem Koreferat ausufern können, welches meist von geringem sachlichen Ertrag ist. – Die Vorträge eröffnet Josef SEMMLER (Die Aufrichtung der karolingischen Herrschaft im nördlichen Burgund im 8. Jahrhundert), der sich mit der gezielten Politik des aufstrebenden Geschlechts in jenem Raum